

La délégation canadienne était représentée dans les six Commissions comme suit:—

Première Commission:

L'hon. Hugh Guthrie,  
L'hon. Philippe Roy.

Deuxième Commission:

Dr W. A. Riddell,  
Dame H. P. Plumptre.

Troisième Commission:

L'hon. Hugh Guthrie,  
L'hon. C. P. Beaubien.

Quatrième Commission:

L'hon. Philippe Roy,  
L'hon. Martin Burrell.

Cinquième Commission:

Dame H. P. Plumptre,  
Dr W. A. Riddell.

Sixième Commission:

L'hon. C. P. Beaubien.  
L'hon. Martin Burrell.

Sur la proposition du Président, l'honorable C. P. Beaubien a été nommé par l'Assemblée membre de la Commission de l'Ordre du jour.

#### SÉANCES PLÉNIÈRES DE L'ASSEMBLÉE

La crise économique qui continue de sévir sur le monde et la préparation de la Conférence du désarmement constitueront les thèmes essentiels des débats de l'Assemblée. Les aspects de la collaboration internationale sans rapport avec ces questions urgentes, sans être ignorés, ont, pour le moment, passé inaperçus. Cette concentration sur les problèmes vitaux et immédiats de la politique internationale a marqué la discussion, en séances plénières, des activités de la Société des Nations au cours des douze mois écoulés depuis la Onzième Assemblée. Un abrégé des discours-programmes prononcés par les représentants des principales Puissances pourrait utilement précéder le compte rendu plus détaillé des actes des diverses commissions que l'on trouvera plus loin dans ce rapport.

M. Grandi (Italie) en ouvrant la discussion générale sur l'œuvre accomplie par la Société, profite de cette occasion pour faire un exposé complet de l'attitude de son pays vis-à-vis des principales entreprises dans lesquelles la Société est intéressée. A son avis, les projets de modifications du Pacte de la Société des Nations pour le mettre en harmonie avec le Pacte de Paris étaient, pour le moins, prématurés et, peut-être, mal inspirés. Il conseille la prudence et souligne fortement la nécessité qu'il y a pour les nations de remplir scrupuleusement leurs obligations aux termes du Pacte avant d'en envisager d'autres qui pourraient être acceptées à contre cœur et respectées qu'imparfaitement. En particulier, les prescriptions de l'article 8 du Pacte (l'article du désarmement) n'ont pas encore été appliquées et l'Italie espère que la Conférence du désarmement qui vient verra la réalisation des engagements pris par les membres de la Société douze ans auparavant. Il estime que la paix ne peut reposer que sur la sécurité des Etats et que cette sécurité ne peut résulter que du développement harmonieux de deux facteurs: le règlement pacifique des différends et la réduction générale des armements. M. Grandi annonce ensuite, à titre de suggestion, une proposition de laquelle est sortie, après avoir passé par la Troisième Commission de l'Assemblée, "la trêve des armements" qui a été souscrite depuis par tous les Etats participant à la Conférence du désarmement.

"Mon idée est, dit-il, que nous devrions arrivé, dès à présent, à une trêve véritable et effective des armements, au moins pour la période des travaux de la Conférence, et je crois devoir appeler votre attention la plus sérieuse sur cette suggestion. Un accord général et immédiat entre tous les Etats, en vue d'arriver à une suspension dans l'exécution des programmes pour de nouveaux armements, non seulement donnerait à nos peuples un premier exemple de bonne volonté, mais créerait autour de la Conférence une atmosphère psychologique et politique plus sereine et plus confiante qui aiderait, mieux que toutes déclarations de principes, à la bonne marche des travaux et à leur succès."